

## **Les rendez-vous littéraires de l'EHESS - *Écrire le monde, réfléchir l'écriture***

en partenariat avec le Labex TEPSIS et la Maison de la Poésie

**12 janvier 2015, 19h - Rencontre avec Erri de Luca**, autour de son livre *La Parole contraire* (Gallimard, 2014), animée par Gisèle Sapiro (directrice d'études à l'EHESS).

Lieu : **EHESS, 105 Bd Raspail, 75006 Paris, amphithéâtre François Furet.**

Cette rencontre est organisée avec le concours des Éditions Gallimard et parrainée par *La Nouvelle Quinzaine littéraire* et la librairie Tschann.

### **Thème de la rencontre : la responsabilité de l'écrivain aujourd'hui**

Erri De Luca soutient depuis des années le combat des habitants de la vallée de Suse dans le Piémont, regroupés dans l'association NO-TAV, pour empêcher la construction de la ligne TGV Lyon-Turin. Au cœur du débat : la préservation de la vallée et le risque que des particules d'amiante soient diffusées suite au percement des tunnels. Cet engagement du côté de NO-TAV mène aujourd'hui l'écrivain italien devant les tribunaux : suite à deux interviews parues dans la presse internationale pendant l'été, Erri De Luca se retrouve sur le banc des accusés pour incitation au sabotage. Son procès s'ouvrira à Turin le 28 janvier 2015. La plainte contre lui a été déposée par la société française en charge des travaux. Erri De Luca risque entre un et cinq ans de prison. La publication de ce pamphlet à la veille du procès par tous ses éditeurs européens intervient donc dans un contexte très particulier.

Revenant sur l'histoire de son engagement et sur ses motivations, Erri de Luca y développe, par-delà l'enjeu écologique, une réflexion sur la liberté d'expression. Contre la conception pénale de la responsabilité, il élabore sa propre vision de la responsabilité morale et sociale de l'écrivain : « Son domaine est la parole, il a donc le devoir de protéger le droit de tous à exprimer leur propre voix ». Revendiquant avec force le droit à « la parole contraire », il réclame aussi le droit d'utiliser les mots dans un sens qui n'est pas celui que leur assigne la justice. Comme ce verbe « saboter », pour lequel il est poursuivi. « J'accepte volontiers une condamnation pénale, mais pas une réduction de vocabulaire. »

**Erri De Luca** est né à Naples en 1950 et vit à la campagne près de Rome. Aux Éditions Gallimard ont paru notamment *Montedidio* (2002, prix Femina étranger) ou plus récemment *Le poids du papillon* (2011) et *Le tort du soldat* (2014). Auteur d'une œuvre abondante, il est l'un des écrivains italiens les plus lus dans le monde.

**Contact presse :** philippe.vellozzo@ehess.fr / 01 49 54 26 50